



Compte-rendu CSOS

Le 23 janvier 2020 à l'ARS Ile de France

Dr Jean-Luc FONTENOY

Présentation des appels à projet pour les MSP.

À noter des financements en hausse avec plus de 43 % du montant total des accompagnements entre 2018 et 2019.

Il y a 2 types d'aides pour les MSP, l'étude de faisabilité avec 35000 € maximum et les aides au démarrage entre 75000 et 100000 € maximum.

En 2019 il y a eu 53 aides attribuées contre 38 en 2018.

Il faut souligner des protocoles ARS/URPS médecins qui ont accompagné 126 projets immobiliers.

Pour ce qui concerne les centres de santé on note 3 types d'aides.

Les études de faisabilité, les aides au démarrage et les aides à la pérennisation.

Pour l'ensemble des structures d'exercice coordonnées, on compte un nombre moyen de 15,1 professionnels de santé par MSP.

Ensuite, la fondation diaconesses de Reuilly à Versailles demande le regroupement de deux de ses sites en un seul qui se situera à Rueil-Malmaison.

Il n'y a pas d'opposition.

Puis Monsieur Didier Jaffre, Directeur de l'offre de soins, présente la réforme, investir pour l'hôpital, dans Ma Santé 2022.

Il réaffirme le rôle clé de l'hôpital public en oubliant peut-être les structures privées.

La synthèse en est une mobilisation financière inédite afin d'avoir une mise en œuvre réactive pour retrouver de l'attractivité, repenser la gouvernance et restaurer la confiance.